



## PROCEDURE D'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La capacité d'accueil en PACES, pour la rentrée universitaire 2017-2018, a été fixée à 1500 étudiants, redoublants inclus.

Les modalités et les dates d'inscription figurant dans ce document sont susceptibles d'être modifiées.

Les inscriptions auront lieu **exclusivement sur rendez-vous** (prise de rendez-vous en ligne). Ils seront **ouverts au fur et à mesure**, par demi-journée, afin de remplir tous les créneaux.

La journée de pré-rentrée aura lieu le 1er septembre 2017, les cours commenceront le 4 septembre 2017. Il n'est pas nécessaire d'avoir formellement achevé la procédure d'inscription pour assister aux premiers jours de cours, la décision d'admission suffit.

### PIECES A APPORTER LE JOUR DE VOTRE INSCRIPTION – **POUR LES PRIMANTS**

*Les documents énumérés sont indispensables à votre inscription.*

*Celle-ci ne pourra être effectuée si votre dossier est incomplet.*

#### **Pour tous les étudiants primants**

1. Le récapitulatif d'inscription (à imprimer)
2. 1 photo d'identité récente (avec nom et prénom au dos)
3. La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
4. L'autorisation d'inscription en PACES : document APB, courrier de la faculté...
5. Si vous êtes boursier : la notification de l'attribution conditionnelle de bourse (2 pages)
6. Un moyen de paiement (carte bancaire ou chèque)

#### **Pour les étudiants français, ressortissants de l'UE ou titulaires d'un baccalauréat français**

1. Original et copie du relevé des notes du Baccalauréat (l'original sera restitué immédiatement)
2. Si vous avez passé votre baccalauréat avant 2017 : original et copie du relevé de notes ou de l'attestation de réussite (indiquant les crédits ECTS) de vos années dans l'enseignement supérieur
3. Attestation de sécurité sociale ou photocopie de l'attestation de la carte vitale du parent sur laquelle vous figurez (et non la carte vitale plastifiée du parent)
4. Copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
5. Pour les étudiants salariés : copie du contrat de travail (ce document est indispensable pour déterminer le régime d'affiliation à la sécurité sociale)

#### **Pour les étudiants étrangers, non ressortissants de l'UE et non titulaires d'un baccalauréat français, ayant suivi la procédure CEF ou DAP**

1. Original, copie et traduction du diplôme du Baccalauréat ou d'accès aux études de l'enseignement supérieur
2. Certificat de vaccination établi par un médecin pour le B.C.G., la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite

**Pour les étudiants mineurs s'inscrivant sans la présence de leurs parents** : une autorisation d'inscription signée par les 2 parents

**Pour les étudiants ne pouvant s'inscrire eux-mêmes** : une procuration signée par l'étudiant mentionnant le nom et la qualité de la personne qui procède à l'inscription et la photocopie d'une pièce d'identité de l'étudiant



*Pour les étudiants qui étaient inscrits à la faculté en 2016/2017, la liste des pièces à joindre se trouve sur le document des réinscriptions (Scolarité/Inscriptions).*

## I- CANDIDATS AYANT SUIVI LA PROCEDURE « ADMISSION POST BAC »

À partir du 23 août 2017 à 9h, vous devrez vous connecter à l'adresse suivante :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb>

Muni de votre numéro d'inscription « *admission Post-bac* », saisissez en ligne un dossier d'inscription et **imprimez-le**. Prenez un rendez-vous en ligne et imprimez la convocation :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>

A la date fixée, présentez-vous à la faculté de Médecine-Pharmacie (bâtiment D2) avec un dossier complet (voir la 1<sup>ère</sup> page pour la liste des pièces justificatives). Les inscriptions auront lieu **du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017**.

## II- CANDIDATS DONT LA PROCEDURE « ADMISSION POST BAC » A ECHOUÉ

À compter du 23 août 2017 à 12h, vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante :

[inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr](mailto:inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr)

En objet, vous indiquerez : « Inscription en PACES – Echec procédure APB ».

Dans le mail, vous préciserez vos **nom, prénom, date de naissance et série du Baccalauréat**.

Vous rédigerez un courrier pour expliquer votre situation, que vous mettrez en pj de votre mail avec votre relevé de notes du baccalauréat.

Après étude de votre demande, vous recevrez un **numéro d'identifiant** permettant de vous connecter pour saisir un dossier d'inscription en ligne, qu'il faudra imprimer:

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb>

Vous prendrez ensuite un rendez-vous:

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>

A la date fixée, présentez-vous à la faculté de Médecine-Pharmacie (bâtiment D2) avec un dossier complet (voir la 1<sup>ère</sup> page pour la liste des pièces justificatives). Les inscriptions auront lieu **du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017**.

## III- ÉTUDIANTS AYANT OBTENU UN ACCORD D'INSCRIPTION SUITE A UNE PROCEDURE CEF, CAMPUS-FRANCE OU DEMANDE D'ADMISSION PREALABLE (DAP) ÉTUDIANTS SANS NUMERO INE ÉTUDIANTS AYANT UN PROBLEME AVEC LEUR COMPTE SEL

À compter du 23 août 2017 à 12h, vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante :

[inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr](mailto:inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr)

En objet, selon votre situation, vous indiquerez :

« Inscription en PACES – Procédure CEF ou DAP »

« Inscription en PACES – Baccalauréat non français »

« Inscription en PACES – Problème avec mon compte SEL »

Dans le mail, vous préciserez vos **nom, prénom, date de naissance, ainsi que le pays et la date d'obtention du baccalauréat** ; vous mettrez en pièce jointe l'**attestation d'autorisation à vous inscrire en PACES** à Poitiers.

Vous recevrez un **numéro d'identifiant** permettant de vous connecter pour saisir votre dossier d'inscription dématérialisé :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/dossier>



Il faudra sélectionner le lien suivant : « J'ai un numéro de type A16xxxxxxx ».

Vous prendrez ensuite un rendez-vous:

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>

A la date fixée, présentez-vous à la faculté de Médecine-Pharmacie avec un dossier complet (voir la page 1 pour la liste des pièces justificatives). Les inscriptions auront lieu **du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017**.

#### IV- AUTRES CANDIDATS

À compter du **23 août 2017 à 12h**, vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante :

[inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr](mailto:inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr)

En objet, vous indiquerez : « Inscription en PACES – Autre cas ».

Dans le mail, vous préciserez vos **nom, prénom, date de naissance, date d'obtention et série du Baccalauréat**.

Vous rédigerez un courrier pour expliquer votre situation, que vous mettrez en pj de votre mail.

Après étude de votre demande, vous recevrez un **numéro d'identifiant** permettant de vous connecter pour saisir un dossier d'inscription en ligne, qu'il faudra imprimer:

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb>

Vous prendrez ensuite un rendez-vous:

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>

A la date fixée, présentez-vous à la faculté de Médecine-Pharmacie (bâtiment D2) avec un dossier complet (voir la page 1 pour la liste des pièces justificatives). Les inscriptions auront lieu **du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017**.

#### V- ÉTUDIANTS AUTORISÉS À REDOUBLER EN PACES

Voir document « Procédure de réinscription – Rentrée 2017 » :

Scolarité → Inscriptions → Réinscription en Médecine / Pharmacie / Maïeutique / Orthophonie

**Vous êtes très nombreux à solliciter votre inscription en Première Année Commune aux Études de Santé.**

**Il est donc important de respecter la procédure correspondant à votre situation.**

**Du 8 au 10 juin, du 24 juin au 20 juillet et du 18 août au 9 septembre, une cellule d'accueil répondra,**

**de 9 h à 17 h, à vos questions éventuelles.**

**Par téléphone au 05 49 36 64 76**

**Par courriel : inscriptions@univ-poitiers.fr**